



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 4 Novembre 2021

Procès-Verbal

N° 8/2021

Législature 2020-2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 07/10/2021
3. Avis consultatif sur un projet de création d'une pizzeria par un administré au lieu-dit « le village »
4. Urbanisme : changements de destinations d'immeubles et des permis caduques situés en zone non constructible de la carte communale
5. Acquisitions foncières
 - 5.1. Abandon de la procédure d'acquisition par acte administratif au profit d'un acte notarié
 - 5.2. Désignation du notaire et délégation de signature à M. le Maire
6. Prix de vente des deux terrains à bâtir en diffus lieu-dit « sous le canal »
7. Bornage pour emprise arrêts de bus lieu-dit Barrau
8. Vérification des poteaux incendie
9. Budget :
 - 9.1. Amortissement extension réseau d'eau
 - 9.2. Décisions modificatives
 - 9.3. Travaux en Régie
 - 9.4. Autorisation pour clôture de l'exercice 2021
 - 9.5. Autorisation pour dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2022
10. Personnel Communal
 - 10.1. Mise en place d'une commission communale en charge du RIFSEEP et organisation du temps de travail dont celui des cycles de travail annualisé avant saisine du CDG 31.
 - 10.2. Prime annuelle
11. Comptes rendus de réunions
12. Questions diverses

Séance du 04 Novembre 2021

En période sanitaire - Épidémie COVID-19

L'an deux mille vingt et un, le quatre novembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : CACAULT Pénélope, CHAUVIN Olivier, DANGLA Claude, DUTREY Alain, FELIU Sébastien, LAPIZE Patrick, MAUROY Frédéric, MORIN Maurice, SAURRAT Catherine, SIADOUS Stéphanie.

Absents : LEMARCHAND Valérie, TOUSTOU Thierry.

Procurations : MME LEMARCHAND Valérie à MME SAURRAT Catherine, M. TOUSTOU Thierry à M. DUTREY Alain.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.

M. LAPIZE Patrick est élu à l'unanimité.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour les points suivants : convention « GRAMALIX », référents quartiers auprès de la Gendarmerie, participation citoyenne entretien du ruisseau de Peyre.

2. Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu de la réunion du 07/10/2021 est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux.

3. Avis consultatif sur un projet de création d'une pizzeria par un administré au lieu-dit « le village »

Pour les besoins de l'étude de ce dossier, plusieurs élus se sont rendus sur le site au lieu-dit « le village ». Y ont été relevées des difficultés liées au stationnement et à la circulation sur la RD 626B. Quant au voisinage, déjà convié à une réunion initiée par M. le Maire, les avis recueillis sur le projet lui-même sont partagés et le stationnement sur le chemin de ronde n'est pas souhaité. Les porteurs de projet de la pizzeria qui étaient présents ont indiqué qu'ils envisageaient une ouverture dans un premier temps les vendredis, samedis et dimanches.

Au terme de cette discussion, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour consulter le secteur routier de Cazères pour la partie stationnement sur RD 626B, lequel pourrait s'envisager en quinconce avec aménagement d'une place PMR sur le chemin de ronde. Il est également décidé de lancer auprès du voisinage une enquête sous la forme d'un sondage anonyme.

L'avis consultatif du Conseil Municipal est donc reporté dans l'attente du résultat de l'enquête et de la faisabilité du stationnement sur la départementale.

4. Urbanisme : changements de destinations d'immeubles et permis caduques situés en zone non constructible de la carte communale

M. le Maire expose le cas de plusieurs immeubles concernés par des changements de destination (en zone U et N) et de celui d'un permis caduc situé en zone non constructible de la carte communale.

Le premier dossier présenté fait état de quatre appartements réalisés dans une habitation, sans dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux alors que des modifications de façades peuvent être constatées de l'extérieur. De plus, une annexe est susceptible de changer de destination. Le propriétaire sera convoqué.

Le second dossier concerne le même propriétaire qui a été mis en demeure pour régularisation par un dépôt de permis de construire de l'habitation réalisée dans un hangar en zone non constructible. Le contrôle de l'assainissement a été bloqué à la demande de la mairie dans l'attente du dépôt d'un permis de construire.

Le troisième dossier porte sur la péremption d'un permis de construire en zone agricole délivré par la précédente municipalité en 2015, non prorogé dans les délais règlementaires et donc caduc depuis 2020. Par ailleurs, le terrain ne présente aucun lancement de travaux. Le propriétaire s'est vu adresser un courrier recommandé de notification de permis caduc.

Le quatrième dossier est relatif au projet de réhabilitation du château par son nouveau propriétaire. Celui-ci viendra le présenter au conseil municipal début décembre.

Le cinquième dossier se rapporte à un immeuble siège d'une exploitation agricole dont les façades ont été modifiées sans autorisation avec vraisemblablement un changement de destination. Un avis défavorable est émis pour la déclaration préalable que l'intéressé vient de déposer.

La séance continuant,

Pour information, M. le Maire indique :

- qu'un permis de construire pour la construction d'un hangar agricole avec toiture photovoltaïque a été accepté au lieu-dit « Pechedes ». Une haie végétale en périphérie sera implantée.
- qu'un agriculteur s'est plaint du passage de la fibre optique en aérien aux abords de son exploitation.
- qu'un second agriculteur également concerné par le passage de la fibre optique lieu-dit Péchedes a quant à lui donné son accord. Dans ce même secteur, la fibre passera aux abords de la Briqueterie en remontant vers le village. L'installation sera en aérien.

5. Acquisitions foncières

5.1. Abandon de la procédure d'acquisition par acte administratif au profit d'un acte notarié – 2021 DEL 0057.

Le formalisme d'un acte administratif est tel que l'abandon de cette procédure au profit d'un acte notarié est proposé par M. le Maire.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal prenant en compte l'avis de M. le Maire :

- **PRONONCE** l'annulation des délibérations adoptées pour dresser par acte administratif :
 - ▶ la régularisation de parcelles privées utilisées en tant que voirie communale aux lieux-dits « Crabères et Lécouassé »
 - ▶ l'acquisition de terrains pour créations d'arrêt de bus lieu-dit « Barrau » et mise aux normes PMR au lieu-dit « Revel »
 - ▶ l'élargissement du Chemin de la Briqueterie

5.2. Désignation du notaire et délégation de signature à M. le Maire – 2021 DEL 0058

Sur proposition de M. le Maire, il est confié à Me DUCROS-BOURDENS Marie-Carole, Notaire à Carbonne, la passation des actes d'acquisition du foncier nécessaire à l'implantation des arrêts de bus et mise aux normes PMR quartier Barrau, à la régularisation d'emprises irrégulières de chemins communaux (lieux-dits Crabères - Lécouassé et une partie du chemin des Feuillants) et à l'élargissement du chemin de la briqueterie. La commune s'engage à supporter les honoraires.

M. le Maire reçoit tout pouvoir pour la signature des actes notariés et autres formalités administratives se rapportant à ces dossiers.

6. Prix de vente des deux terrains à bâtir en diffus lieu-dit « sous le canal » -2021 DEL 0059

Les autorisations d'urbanisme ayant été obtenues pour le découpage de deux lots à bâtir au lieu-dit « Sous le-Canal » issus de la parcelle mère D 979 propriété de la commune de GRATENS, M. le Maire invite l'Assemblée à déterminer leur prix de vente.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de fixer le prix de vente des deux lots à bâtir non viabilisés comme suit :

Lieu dit - Section	Lots extraits de la parcelle mère D 979	Superficie bornée Dossier plan de division n° 11991	Prix au m ² HT	Prix de vente (Net Vendeur)
Sous le Canal – Section D	Lot n° 1	1 400 m ²	46.42 €	65 000 €
Sous le Canal – Section D	Lot n° 2	1 640 m ²	39.63 €	65 000 €

- **STIPULE** que les frais de notaire, en sus du prix net vendeur, sont à la charge des acquéreurs.
- **CONFERE** tout pouvoir de signature à M. le Maire dans le cadre des formalités administratives en lien avec ces deux dossiers.
- **AUTORISE** M. le Maire à émettre les écrites comptables constatant le produit de la vente des deux terrains susvisés ainsi que leur sortie de l'inventaire.

7. Bornage pour emprise de deux arrêts de bus au lieu-dit Barrau -2021 DEL 0060

Le coût du bornage des deux emprises nécessaires à la mise aux normes PMR dans le sens « ALLER » et à la création de l'arrêt de bus dans le sens « RETOUR » du circuit desservant le lycée de Cazères à été chiffré à 2 235.60 € TTC par le cabinet « G.O Mètres » sis à Carbonne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve l'estimatif précité et diffère sa notification dans l'attente de l'accord de vente des terrains par leurs propriétaires actuels. M. le Maire reçoit tout pouvoir de signature dans le cadre de ce dossier. Cette dépense sera supportée sur le budget communal.

8. Vérification des poteaux incendie - 2021 DEL 0061

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours demande la transmission des performances des points d'eau incendie de la commune (PEI) dont la vérification doit être faite tous les deux ans. Le Conseil Municipal mandate le SIECT pour cette prestation dont le coût sera supporté sur le budget communal.

9. Budget

Rapporteur : M. MORIN Maurice

9.1. Amortissement extension réseau d'eau quartier « Barrau » - 2021 DEL 0062

Le Conseil Municipal est invité à adopter une délibération fixant la durée d'amortissement de l'extension du réseau d'eau quartier Barrau réalisé antérieurement à notre prise de fonction en 2020. Cet exposé entendu, le Conseil Municipal adopte la délibération ci-après :

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 2321-2 27° , 28° et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les règles budgétaires et comptables de l'instruction M4,
VU les dépenses engagées par la municipalité pour l'extension du réseau d'eau quartier « Barrau »
Considérant que les travaux sont entièrement terminés,

DECIDE à l'unanimité des présents, d'amortir ladite DEPENSE comme suit :

Code Budget : 302

Libellé : travaux d'extension du réseau d'eau quartier « Barrau »

Catégorie : « Immobilisation corporelles»

Seuil d'amortissement 16 956.15 €

Durée d'amortissement 10 ans

Montant des amortissements 1 695.61 € pendant 9 ans
1 695.66 la 10^{ème} année

Date de fin de validité 04/11/2031

9.2. Décisions modificatives - 2021 DEL 0063

A la demande de la trésorerie, des décisions modificatives doivent être apportées au budget principal et au budget annexe photovoltaïque pour permettre l'édition du compte de gestion 2021 sans anomalies budgétaires. Le conseil municipal donne son accord.

9.3. Travaux en régie - 2021 DEL 0064

Au cours de l'année 2021 l'agent communal a effectué à notre demande les travaux dits « en régie » que nous avons inscrits lors du vote du budget 2021. Les dépenses engagées au titre de l'achat des fournitures en lien avec ces travaux ainsi que le coût salarial sont ainsi résumés :

Nature des Travaux	Montant TTC	Coût main d'œuvre	Coût total
Aménagement salle au 1 ^{er} étage de la mairie	1 130.87 €	647.50 €	1 778.37 €
Mise aux normes électriques de l'atelier	718.44 €	518.00 E	1 236.44 €
Mise aux normes électriques de l'Eglise	291.46 €	129.50 €	420.96 €
TOTAL	2 140.77 €	1 295.00 €	3 435.77 €

Cet exposé entendu, M. le Maire propose l'adoption des dépenses ci-dessus énumérées.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des présents ces travaux qui contribuent à la valorisation du patrimoine et l'AUTORISE à transférer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement leur charge financière pour un montant total de 3 435.77 € (trois mille quatre cent trente cinq euros et soixante dix sept centimes) par des opérations d'ordre.

9.4. Autorisation pour clôture de l'exercice 2021 - 2021 DEL 0065

Le Conseil Municipal autorise M.le Maire à effectuer si nécessaire des mouvements de crédits qui s'imposeraient pour la clôture de l'exercice comptable 2021 et à intégrer des recettes non prévues initialement au budget. Ce dernier en rendrait alors compte à l'Assemblée. Adopté à l'unanimité.

9.5. Autorisation pour dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2022 - 2021 DEL 0066

Au regard de la réglementation applicable, M. le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de l'exercice précédent.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1612 aliné 1 et 2
- VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Et après délibéré,

AUTORISE, avant le vote du Budget Primitif 2022, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits attribués en 2021, suivant le tableau ci-après :

Ouverture	BP 2021	25%
Chapitre 20	39 350 €	9 838 €
Chapitre 21	101 390 €	25 347 €
Chapitre 23	0 €	
Total	140 740 €	35 185 €

10. Personnel Communal

10.1. Mise en place d'une commission communale en charge du RIFSEEP et organisation du temps de travail dont celui des cycles de travail annualisé avant saisine du CDG 31 - 2021 DEL 0067

M. le Maire indique que les critères d'attribution du RIFSEEP et l'organisation du temps de travail des agents communaux y compris ceux concernés par un temps de travail annualisé nécessite la mise en place d'une commission communale qu'il présidera. Il propose la nomination de MMES et MRS : CACAULT Pénélope, LAPIZE Patrick et MORIN Maurice, lesquels acceptent cette mission. Les travaux de cette commission permettront de saisir dans les meilleurs délais le CDG 31 pour validation puis transmission aux services de l'Etat.

10.2. Prime annuelle de fin d'année – 2021 - 2021 DEL 0068

La reconduction de la prime de fin d'année aux employés communaux, sur la base d'un taux de 100% du salaire brut, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés après mise au vote à main levée des conseiller municipaux présents et comptabilisation des procurations.

Cette prime sera intégrée au salaire du mois de novembre 2021 et aura pour référence l'indice brut indiciaire du mois d'octobre 2021. La présente décision sera notifiée au Comptable Public.

11. GRAMALIX

Madame MALLET, Présidente de GRAMALIX, est venue à notre demande nous présenter le fonctionnement de cette bibliothèque regroupant les communes de GRATENS / MARGNAC-LASCLARES / SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU. Elle a été reçue ce jour par M. le Maire, MME Pénélope CACAULT et M. Claude DANGLA. Cette bibliothèque est Ouverte les mercredis et samedis. La cotisation annuelle est facturée à ces trois communes sur la base de 2 € par habitant. Quatre à cinq animations « Apérilivres » sont organisées par an. Des livres sont prêtés régulièrement

à l'école. A noter également qu'à l'époque des TAP MME MALLET venait animer un atelier auprès des enfants. A ce jour, elle dénombre huit abonnés Gratois.

M. le Maire précise que le contrat se termine en 2022 et qu'au vu de cette échéance il demandera au Conseil Municipal de se positionner rapidement sur sa reconduction.

12. Référents quartiers auprès de la Gendarmerie - 2021 DEL 0069

Le Conseil Municipal donne son accord pour que des administrés répartis sur la commune candidatent au poste de « référent quartier » auprès de la Gendarmerie. Cette information sera relayée sur le site de la mairie et sur l'application PanneauPocketet. Notre collectivité conventionnera avec les autorités compétentes.

13. Participation citoyenne pour entretien du ruisseau de Peyre - 2021 DEL 0070

Un appel à participation citoyenne pour entretien du ruisseau de Peyre au cours du printemps est suggéré par M. le Maire. Cette proposition fait l'unanimité et est validée par le Conseil Municipal. Les consignes d'usage seront respectées.

14. Comptes rendus de réunions ou de suivi de travaux

Ont été évoqués les points suivants :

- Travaux de remise aux normes électriques de l'atelier et de l'Église
L'employé communal a remis aux normes électriques l'atelier et l'Église. Ces travaux effectués en régie ont permis d'en atténuer le coût.
- Curages de fossés lieux-dits « Labouille - Turon – Barrau »
Ils sont en cours de réalisation sous couvert de la Communauté de Communes. M. le Maire est en charge du suivi de ces travaux et veille à leur bon déroulement.
- Nids de Poule
Une intervention sur le chemin de Barut a permis le rebouchage de nids de poule. Cette action a été menée par la Communauté de Communes.
- Voirie Turon – Vitaubé – Chemin des Feuillants
La réfection de la voirie dans ces différents quartiers est prévue sur l'enveloppe restante du Pool Routier. Sont priorités le secteur de Turon pour 2021 et Vitaubé sur 2022. Quant au chemin des Feuillants, il ne pourra être fait qu'après la construction des trois habitations projetées. La Communauté de Communes a lancé une consultation auprès des entreprises pour un chiffrage.
- Acquisition foncière pour implantation d'un arrêt de bus quartier Barrau - Rencontre avec MME CAVEZAN
MME CAVEZAN a donné un accord sur le principe de la vente d'une bande de son terrain agricole pour la réalisation de cet arrêt de bus desservant le lycée de Cazères. Toutefois, elle demande à ce que son emprise soit matérialisée. Patrick LAPIZE s'est rapproché du secteur routier de Cazères et une rencontre sur le terrain va pouvoir être programmée.
- Conseil d'Ecole
La décision du maintien de la semaine de classe à 4j ½ a été prise à l'unanimité. Le budget alloué par la municipalité pour les transports scolaires est de 1 000 €. Deux classes seraient concernées par ces sorties.
- Élaboration du PLU
Dix agriculteurs ont répondu à la convocation à se présenter en mairie le 22/10/2021. Leurs projets à court terme ont été abordés. Nous avons recensé : l'installation d'un jeune agriculteur, d'un nouveau projet hangar photovoltaïque, un nouveau projet de centre équestre avec manège. Le bureau d'étude ATU dispose donc de nouveaux éléments pour l'élaboration de notre PLU.

- Conseil Communautaire

La Communauté de Communes Cœur de Garonne conseille aux communes de régulariser les emprises de chemins communaux sur domaine privé.

- Éclairage Public

Les travaux d'extension de l'éclairage public demandés par la municipalité sont en cours de réalisation.

15. Questions diverses

- Enrouleur : remise en état et proposition de mise en vente

L'enrouleur qui servait à l'arrosage du terrain de sport dont il n'est plus fait utilisation a été remis en état en vue de sa mise en vente. Les modalités et prix de vente seront abordés au cours d'un prochain conseil.

- Location de la salle des fêtes aux extérieurs

Un ancien gratinois nous questionne sur la location de la salle des fêtes ainsi que son prix. M. le Maire propose de différer toute décision sur le principe dans l'attente d'une étude de faisabilité et la fin des règles sanitaires.

- Acquisition aspirateur sans fil

Un aspirateur sans fil a été acheté et affecté au service technique pour l'entretien de l'école.

Fin de séance à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux

